



DCM\_20220704\_10



EXTRAIT DU REGISTRE DES

# Délibérations du conseil municipal

*Séance du 4 juillet 2022*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 13
- votants : 16

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni le 4 juillet 2022 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire et avec Mme Pascale DUSSOUILLEZ pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Gérard MUGNIOT à Anne-Marie MIVELLE, Olivier BLANCHARD à Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT à Pascale DUSSOUILLEZ

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Étienne MILLET

---

**Objet : Projet Centre bourg  
Réalisation d'un emprunt**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2337-3,  
Vu le budget primitif du budget communal pour l'année 2022, adopté le 11 avril 2022,  
Vu les précédentes délibérations par lesquelles le conseil municipal a décidé la réalisation du  
Projet Centre bourg,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des  
emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations  
d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,  
à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser un emprunt pour assurer le financement du Projet Centre bourg,
- d'autoriser M. le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt avec les établissements bancaires, avec les caractéristiques et dans les limites suivantes :
  - durée maximale : 25 ans
  - taux : fixe ou variable
  - montant maximal : 1 400 000 €

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 22/07/2022

ID : 039-200057115-20220704-DCM\_20220704\_10-DE



- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

